

Fiche technique

Pittura nettoyant algicide façades

Description du produit Le nettoyant algicide est un produit aqueux avec des additifs contre les algues et les champignons.

Champ d'application Le nettoyant algicide est utilisé dans le traitement et le nettoyage des algues et champignons de façades infectées.

**Support/
travaux préparatoires** Eliminer la saleté de la façade à l'aide d'un appareil à haute pression (utiliser peut-être un produit additionnel). Choisir la pression de sorte que la finition ne soit pas abimée.

Consommation Environ 150 g / m² pour une application.

Form de livraison En bidon à 10 kg net.

Traitement Le traitement ne doit se faire que par temps sec. Le nettoyant algicide est appliqué non dilué à la brosse, au rouleau ou au pulvérisateur. Laisser agir pendant plusieurs heures, puis laver avec de l'eau. Pour éviter une nouvelle contamination, le support nettoyé et sec doit être traité sur toute la surface avec de la dispersion Pittura ou la peinture au silicone Pittura. Consulter les fiches techniques relatives.

Recommandations:

- La température du support et de l'air ne doit pas être inférieure à +5° durant la phase de séchage et de mise en oeuvre.
- Pendant le traitement, porter des vêtements, gants et lunettes de protection et protéger le visage.
- Les prescriptions officielles locales pour le lavage de façades sont à respecter.

Remarques Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).

Stockage Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 12 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

Elimination Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Code d'élimination conformément au CED: 07 04 99. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	P102: Tenir hors de portée des enfants.
No. de l'autorisation: CHZN1606	P262: Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Titulaire de l'autorisation: Granol SA, CH-6210 Sursee	P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
	P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
	P305a: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
	P501e: produit/son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre.